

Consultation publique sur l'ambition de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030 et sur la conception de certaines politiques climatiques et énergétiques dans le cadre du pacte vert pour l'Europe

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

Le réchauffement climatique est réel et il touche les populations, tout en menaçant notre viabilité à long terme sur cette planète. La température moyenne de notre planète a déjà augmenté de 1 °C et le monde n'est pas en voie, à ce jour, d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris consistant à maintenir l'élévation de la température en dessous de 2 °C - que dire alors de la limiter à 1,5 °C! Le rapport spécial publié en 2018 par le groupe d'experts intergouvernemental sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C indique que, si celui-ci atteint déjà 2 °C, les effets du changement climatique sur le monde seront considérables et potentiellement irréversibles. Les données scientifiques démontrent aussi clairement l'existence d'un lien étroit et d'une interdépendance entre le changement climatique et la perte de biodiversité.

L'Union européenne s'est positionnée à l'avant-garde à l'échelle mondiale pour lutter contre le changement climatique, et elle mène des politiques actives pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et pour les découpler de la croissance économique. Ainsi est-elle en mesure de moderniser ses systèmes économique et énergétique, de les rendre durables à long terme et d'améliorer la sécurité énergétique et la santé de sa population grâce à la réduction de la pollution atmosphérique.

L'Union a déjà adopté des textes législatifs sur le climat et l'énergie afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. En outre, elle a adopté une législation ambitieuse en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, dont la mise en œuvre intégrale devrait permettre de dépasser l'objectif actuel et de diminuer ces émissions d'environ 45 % à l'horizon 2030. Dans le cadre de cette législation, les États membres élaborent des plans nationaux en matière d'énergie et de climat pour veiller à ce que les objectifs communs de l'Union seront atteints. À moins que d'autres politiques ne viennent la compléter, la législation adoptée devrait déboucher sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 60 % d'ici à 2050. En 2018, la Commission a proposé que [l'Union européenne devienne neutre pour le climat à l'horizon 2050](#) en compensant les éventuelles émissions résiduelles de gaz à effet de serre par absorption. En 2019, le Parlement et le Conseil européen ont approuvé cet objectif, que la Commission a proposé d'inscrire dans la [loi européenne sur le climat](#).

D'après la dernière enquête Eurobaromètre, 93 % des citoyens de l'Union considèrent le changement climatique comme un problème grave et une grande majorité de la population européenne souhaite un renforcement des mesures prises à son encontre. Dans cette optique, et au regard de la situation d'

urgence liée au climat et aux défis écologiques qui y sont corrélés, la Commission a annoncé parmi ses priorités, en décembre 2019, un [pacte vert pour l'Europe](#), ainsi qu'une série de propositions à venir en vue de le mettre en œuvre. Ce pacte vert vise notamment à aligner la totalité des politiques de l'Union sur l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, en envoyant à l'ensemble des secteurs et des acteurs un premier signal prévisible pour qu'ils puissent planifier la transformation qui se profile.

Dans le cadre du pacte vert, la Commission entend proposer de porter les objectifs de l'Union à l'horizon 2030 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à au moins 50 % et de tendre vers 55 % par rapport aux niveaux de 1990, et ce de manière responsable. La Commission évaluera de manière approfondie dans quelle mesure il est possible de rehausser l'objectif fixé pour 2030 et les incidences qui en découleront sur les plans social, économique et environnemental. Cette évaluation aura pour but d'examiner comment relever le niveau d'ambition de manière à renforcer la compétitivité de l'Union, à garantir l'équité sociale, de même que l'accès à des sources d'énergie et à d'autres ressources matérielles sûres, abordables et durables, à apporter un certain nombre de bénéfices aux citoyens et à inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité et de dégradation de l'environnement. La Commission a l'intention de présenter, au cours du troisième trimestre de 2020, un plan global visant à relever les objectifs de l'Union relatifs au climat à l'horizon 2030.

S'appuyant sur la législation existante visant l'horizon 2030 et sur le futur plan global, la Commission réexaminera et proposera de réviser, si nécessaire, les principaux textes législatifs applicables dans le domaine de l'énergie et du climat d'ici juin 2021. Il s'agira, entre autres, d'apporter un ensemble cohérent de modifications au cadre existant en matière de climat, d'énergie et de transport à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la directive sur le système d'échange de quotas d'émission de l'UE, le règlement sur la répartition de l'effort et celui sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, les normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes, ainsi que, le cas échéant, la directive sur les énergies renouvelables et celle relative à l'efficacité énergétique.

Cette consultation publique invite les citoyens et les organisations à apporter leur contribution pour évaluer les moyens de relever, de manière responsable, l'ambition de l'Union européenne quant à la réduction des émissions d'ici à 2030. Veuillez noter que les questions et thématiques peuvent également être abordées dans d'autres consultations publiques, portant par exemple sur la stratégie pour une mobilité durable et intelligente, la stratégie d'adaptation de l'Union, la stratégie «De la ferme à la table» et le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, ou bien encore au titre de la consultation ciblée sur l'évaluation des lignes directrices concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020.

Indications sur le questionnaire

La présente consultation publique comprend quelques questions introductives relatives à votre profil, suivies d'un questionnaire qui se divise en deux parties. **Veuillez noter que vous n'êtes pas tenu(e) de compléter les deux parties du questionnaire, vous pouvez ne répondre qu'à une seule partie. Il n'est pas non plus nécessaire de répondre à toutes les questions.**

La première partie du questionnaire porte principalement sur l'ambition globale en matière de climat, et sur la manière dont les actions menées dans le domaine de l'énergie et d'autres secteurs peuvent contribuer à la réaliser. La deuxième partie, de nature plus technique, se penche sur les possibilités d'améliorer la conception des politiques spécifiques de l'Union et peut faire appel à davantage de connaissances spécialisées.

La **première partie du questionnaire** a pour but de recueillir votre avis sur:

- l'ambition globale de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030 ainsi que les possibilités et les défis qui en découlent (section 1);
- le potentiel sectoriel du domaine de l'énergie et des autres secteurs pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ainsi que les instruments et mesures nécessaires pour y parvenir (section 2);
- les conditions favorisantes plus générales et les politiques connexes requises pour encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre (section 3).

La **seconde partie du questionnaire** est plus technique et couvre en particulier la conception des politiques de l'Union. Elle vise ainsi à recueillir votre avis sur:

- la conception des politiques spécifiques en matière de climat et d'énergie (section 5);
- les politiques de l'Union et la sensibilisation des pays tiers vis-à-vis du changement climatique (section 6).

À la fin des deux parties, vous êtes invité(e) à formuler toute observation complémentaire et à joindre des informations supplémentaires, des documents de prise de position ou des notes d'orientation qui reflètent votre avis ou celui de votre organisation. Si vous choisissez de compléter les deux parties du questionnaire, veuillez à ne charger vos documents ou notes d'orientation qu'une seule fois.

Les réponses au présent questionnaire, ainsi que les documents de prise de position et les notes d'orientation joints seront publiés en ligne. Pour tout renseignement sur les modalités de traitement des données personnelles ou des contributions reçues, veuillez prendre connaissance de la déclaration spécifique de confidentialité jointe à la présente consultation.

Pour des raisons de transparence, si vous vous exprimez au nom d'une organisation, veuillez vous inscrire au registre des représentants d'intérêts, si ce n'est déjà fait. Cette inscription vous engage au respect d'un code de conduite. Si vous ne souhaitez pas vous inscrire, votre contribution sera traitée et publiée avec celles issues de particuliers.

Informations vous concernant

* Langue de ma contribution:

- allemand
- anglais
- bulgare
- croate
- danois

- espagnol
- estonien
- finnois
- français
- gaélique
- grec
- hongrois
- italien
- letton
- lituanien
- maltais
- néerlandais
- polonais
- portugais
- roumain
- slovaque
- slovène
- suédois
- tchèque

* J'apporte ma contribution en tant que:

- établissement universitaire/institut de recherche
- association professionnelle
- entreprise/organisation professionnelle
- association de consommateurs
- citoyen(ne) de l'Union européenne
- organisation environnementale
- ressortissant(e) d'un pays tiers
- organisation non gouvernementale (ONG)
- collectivité publique
- organisation syndicale
- autre

* Prénom:

* Nom:

* Adresse électronique (ne sera pas publiée):

* Champ d'action:

- international

- local
- national
- régional

* Nom de l'organisation:

255 caractère(s) maximum

* Taille de l'organisation:

- très petite (de 1 à 9 salariés)
- petite (de 10 à 49 salariés)
- moyenne (de 50 à 249 salariés)
- grande (250 salariés ou plus)

Numéro d'inscription au registre de transparence:

255 caractère(s) maximum

Veillez vérifier si votre organisation est inscrite au [registre de transparence](#). Il s'agit d'une base de données dans laquelle s'inscrivent de leur plein gré les organisations cherchant à influencer sur le processus décisionnel de l'Union européenne.

* Pays d'origine:

Veillez indiquer votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

- | | | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Afghanistan | <input type="radio"/> Estonie | <input type="radio"/> Kiribati | <input type="radio"/> République dominicaine |
| <input type="radio"/> Afrique du Sud | <input type="radio"/> Eswatini | <input type="radio"/> Kosovo | <input type="radio"/> Roumanie |
| <input type="radio"/> Albanie | <input type="radio"/> États-Unis | <input type="radio"/> Koweït | <input type="radio"/> Royaume-Uni |
| <input type="radio"/> Algérie | <input type="radio"/> Éthiopie | <input type="radio"/> Laos | <input type="radio"/> Russie |
| <input type="radio"/> Allemagne | <input type="radio"/> Féroé | <input type="radio"/> La Réunion | <input type="radio"/> Rwanda |
| <input type="radio"/> Andorre | <input type="radio"/> Fidji | <input type="radio"/> Lesotho | <input type="radio"/> Sahara occidental |
| <input type="radio"/> Angola | <input type="radio"/> Finlande | <input type="radio"/> Lettonie | <input type="radio"/> Saint-Barthélemy |
| <input type="radio"/> Anguilla | <input type="radio"/> France | <input type="radio"/> Liban | <input type="radio"/> Saint-Christophe-et-Niévès |
| <input type="radio"/> Antarctique | <input type="radio"/> Gabon | <input type="radio"/> Liberia | <input type="radio"/> Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha |
| <input type="radio"/> Antigua-et-Barbuda | <input type="radio"/> Gambie | <input type="radio"/> Libye | <input type="radio"/> Sainte-Lucie |
| <input type="radio"/> Arabie saoudite | <input type="radio"/> Géorgie | <input type="radio"/> Liechtenstein | <input type="radio"/> Saint-Marin |
| <input type="radio"/> Argentine | <input type="radio"/> Ghana | <input type="radio"/> Lituanie | <input type="radio"/> Saint-Martin |
| <input type="radio"/> Arménie | <input type="radio"/> Gibraltar | <input type="radio"/> Luxembourg | <input type="radio"/> Saint-Pierre-et-Miquelon |

- Aruba
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belgique
- Belize
- Bénin
- Bermudes
- Bhoutan
- Biélorussie
- Bolivie
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunei
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Grèce
- Grenade
- Groenland
- Guadeloupe
- Guam
- Guatemala
- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Guyane
- Haïti
- Honduras
- Hong Kong
- Hongrie
- Île Bouvet
- Île Christmas
- Île de Man
- Île Norfolk
- Îles Åland
- Îles Caïmans
- Îles Cocos
- Îles Cook
- Îles Falkland
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Heard et McDonald
- Îles Mariannes du Nord
- Macao
- Macédoine du Nord
- Madagascar
- Malaisie
- Malawi
- Maldives
- Mali
- Malte
- Maroc
- Martinique
- Maurice
- Mauritanie
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Montserrat
- Mozambique
- Myanmar /Birmanie
- Namibie
- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigeria
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Samoa
- Samoa américaines
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour
- Sint-Maarten
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- Syrie
- Tadjikistan
- Taïwan
- Tanzanie
- Tchad
- Tchéquie
- Terres australes et antarctiques françaises
- Territoire britannique de l'océan Indien

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="radio"/> Chine | <input type="radio"/> Îles Marshall | <input type="radio"/> Niue | <input type="radio"/> Territoires palestiniens |
| <input type="radio"/> Chypre | <input type="radio"/> Îles mineures éloignées des États-Unis | <input type="radio"/> Norvège | <input type="radio"/> Thaïlande |
| <input type="radio"/> Clipperton | <input type="radio"/> Îles Pitcairn | <input type="radio"/> Nouvelle-Calédonie | <input type="radio"/> Timor-Oriental |
| <input type="radio"/> Colombie | <input type="radio"/> Îles Salomon | <input type="radio"/> Nouvelle-Zélande | <input type="radio"/> Togo |
| <input type="radio"/> Comores | <input type="radio"/> Îles Turks-et-Caïcos | <input type="radio"/> Oman | <input type="radio"/> Tokélaou |
| <input type="radio"/> Congo | <input type="radio"/> Îles Vierges américaines | <input type="radio"/> Ouganda | <input type="radio"/> Tonga |
| <input type="radio"/> Corée du Nord | <input type="radio"/> Îles Vierges britanniques | <input type="radio"/> Ouzbékistan | <input type="radio"/> Trinité-et-Tobago |
| <input type="radio"/> Corée du Sud | <input type="radio"/> Inde | <input type="radio"/> Pakistan | <input type="radio"/> Tunisie |
| <input type="radio"/> Costa Rica | <input type="radio"/> Indonésie | <input type="radio"/> Palaos | <input type="radio"/> Turkménistan |
| <input type="radio"/> Côte d'Ivoire | <input type="radio"/> Iran | <input type="radio"/> Panama | <input type="radio"/> Turquie |
| <input type="radio"/> Croatie | <input type="radio"/> Iraq | <input type="radio"/> Papouasie - Nouvelle-Guinée | <input type="radio"/> Tuvalu |
| <input type="radio"/> Cuba | <input type="radio"/> Irlande | <input type="radio"/> Paraguay | <input type="radio"/> Ukraine |
| <input type="radio"/> Curaçao | <input type="radio"/> Islande | <input type="radio"/> Pays-Bas | <input type="radio"/> Uruguay |
| <input type="radio"/> Danemark | <input type="radio"/> Israël | <input type="radio"/> Pérou | <input type="radio"/> Vanuatu |
| <input type="radio"/> Djibouti | <input type="radio"/> Italie | <input type="radio"/> Philippines | <input type="radio"/> Vatican |
| <input type="radio"/> Dominique | <input type="radio"/> Jamaïque | <input type="radio"/> Pologne | <input type="radio"/> Venezuela |
| <input type="radio"/> Égypte | <input type="radio"/> Japon | <input type="radio"/> Polynésie française | <input type="radio"/> Viêt Nam |
| <input type="radio"/> El Salvador | <input type="radio"/> Jersey | <input type="radio"/> Porto Rico | <input type="radio"/> Wallis-et-Futuna |
| <input type="radio"/> Émirats arabes unis | <input type="radio"/> Jordanie | <input type="radio"/> Portugal | <input type="radio"/> Yémen |
| <input type="radio"/> Équateur | <input type="radio"/> Kazakhstan | <input type="radio"/> Qatar | <input type="radio"/> Zambie |
| <input type="radio"/> Érythrée | <input type="radio"/> Kenya | <input type="radio"/> République centrafricaine | <input type="radio"/> Zimbabwe |
| <input type="radio"/> Espagne | <input type="radio"/> Kirghizstan | <input type="radio"/> République démocratique du Congo | |

Veillez indiquer le secteur économique de votre activité (en tant que particulier ou en tant qu'organisation):

- agriculture, chasse et sylviculture
- intermédiation financière
- pêche
- immobilier, location et services aux entreprises
- industries extractives
- administration publique et défense
- industrie manufacturière

- enseignement
- distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- santé et action sociale
- construction
- autres services collectifs, sociaux et personnels
- commerce de gros et de détail
- activités des ménages en tant qu'employeurs
- hôtels et restaurants
- organisations et organismes extraterritoriaux
- transports, entreposage et communications
- autre

Veillez préciser:

300 caractère(s) maximum

Si vous vous exprimez au nom d'une organisation de la société civile ou d'une administration publique, veuillez indiquer son domaine d'activité principal ou son domaine de compétence:

300 caractère(s) maximum

* Paramètres de confidentialité pour la publication

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

- Mode anonyme**
Seuls seront publiés la catégorie de répondants à laquelle vous appartenez, votre pays d'origine et votre contribution. Tous les autres renseignements personnels (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence) ne seront pas publiés.
- Diffusion publique**
Vos informations à caractère personnel (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence, pays d'origine) seront publiées avec votre contribution.

Veillez noter que, quelle que soit l'option choisie, votre contribution pourra faire l'objet d'une demande d'accès aux documents en vertu du règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Dans ce cas, la demande sera évaluée au regard des conditions définies dans ce règlement et conformément aux règles applicables en matière de protection des données.

J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#).

PARTIE I

Veillez noter que vous n'êtes pas tenu(e) de compléter les deux parties du questionnaire, vous pouvez ne répondre qu'à une seule partie. Il n'est pas non plus nécessaire de répondre à toutes les questions.

PARTIE I

1 Ambition globale en matière de climat à l'horizon 2030, possibilités et défis

1.1 Objectif de l'Union en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'Union européenne s'est fixé pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990, ce qui représente des réductions annuelles bien plus importantes que celles enregistrées au cours des trois dernières décennies. Selon les estimations, la mise en œuvre effective de la législation relative à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables à l'horizon 2030, telle que convenue au niveau européen, devrait permettre de diminuer d'environ 45 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici cette date.

Alors que l'Union s'est récemment donné pour but de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, et que l'urgence d'agir en faveur du climat et de l'environnement en vue d'éliminer la pollution est de plus en plus reconnue, quel devrait être l'objectif de l'Union à l'horizon 2030 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire?

- Il devrait rester inchangé, c'est-à-dire consister à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union d'au moins 40 % par rapport aux niveaux de 1990.
- Il devrait être relevé à 50 % au moins.
- Il devrait être relevé à 55 % au moins.

1.2 Possibilités et défis liés à un niveau d'ambition plus élevé en matière de climat à l'horizon 2030

Dans la liste ci-après, laquelle des **possibilités** jugeriez-vous la plus pertinente pour nourrir une ambition plus élevée en matière de climat à l'horizon 2030?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Ce sera l'occasion de prendre notre part pour sauver la planète et donc de remplir notre devoir envers les générations futures.
- La trajectoire permettant de parvenir à une Union neutre pour le climat d'ici à 2050 pourra ainsi être plus progressive.
- Cela contribuera à atténuer les effets du changement climatique sur la société, par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes, les sécheresses, la perte d'écosystèmes, etc.
-

Ainsi assurera-t-on la croissance de l'économie de l'Union sur la base de nouveaux modèles de production et de consommation (par exemple, l'approche de l'économie circulaire).

- Le rôle prééminent de l'Union sera renforcé et des actions similaires visant à lutter contre le changement climatique verront le jour à l'échelle mondiale.
- De nouveaux emplois (verts) seront créés, notamment dans les secteurs où l'externalisation en dehors de l'Union est difficile, par exemple, la maintenance des installations d'énergie renouvelable ou la construction.
- Cela permettra de réduire la pollution, d'améliorer la santé, de rendre les villes et les bâtiments plus vivables et d'accroître ainsi le bien-être de nos concitoyens.
- L'industrie européenne en tirera un avantage en tant que précurseur sur les marchés mondiaux.
- La sécurité énergétique sera améliorée et la dépendance de l'Union à l'égard des combustibles fossiles importés diminuera.
- Autre (veuillez préciser dans la case correspondante).

Veuillez préciser:

300 caractère(s) maximum

Quels sont les **défis** figurant dans la liste ci-après qui vous semblent devoir être affrontés en priorité si l'on veut relever le niveau d'ambition en matière de climat à l'horizon 2030?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Cela représentera un défi majeur en matière d'investissement pour les secteurs européens de l'industrie, des services, des transports et de l'énergie. Les coûts des investissements sont susceptibles d'être répercutés sur les consommateurs par une hausse des prix ou des taxes.
- Il en découlera probablement une transformation structurelle de l'économie et une évolution des besoins en matière de compétences, ce qui entraînera en particulier un déclin des secteurs et des emplois liés à l'extraction de combustibles fossiles et à la fabrication à forte intensité de carbone.
- La stratégie politique en vigueur connaîtra des changements, et les délais dont nous disposerons pour concevoir et mettre en œuvre des mesures supplémentaires ainsi que pour permettre aux acteurs économiques de s'adapter seront raccourcis.
- La transition simultanée de l'économie et de la société vers la neutralité climatique, la circularité et le numérique est susceptible de déboucher sur une importante redistribution de la main-d'œuvre entre les secteurs, les professions et les régions. Les entreprises, en particulier les PME, pourraient être confrontées à des difficultés pour ce qui est de la reconversion de la main-d'œuvre et du maintien d'effectifs suffisants.
- Des inégalités sociales sont susceptibles d'apparaître en raison du coût initial plus élevé des produits écologiques, des denrées alimentaires et des transports durables, ainsi que des énergies renouvelables, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les personnes et les régions les plus pauvres et favoriser la précarité énergétique.
-

Même en se fixant un objectif plus ambitieux à l'horizon 2030, il est difficile de garantir que les mesures seront suffisantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le terrain.

- Si elle agit seule, l'Union européenne sera perdante sur le plan de la compétitivité internationale.
- Autre (veuillez préciser dans la case correspondante).

Veuillez préciser:

300 caractère(s) maximum

1.3 Équilibre entre les possibilités offertes et les défis à relever

S'agissant des possibilités et des défis que vous avez repérés en réponse aux questions ci-dessus, estimez-vous que les possibilités l'emporteront sur les défis qui se présenteront dans votre vie quotidienne (particuliers) ou dans votre secteur d'activité (organisations/collectivités)?

- Je suis d'accord.
- Je ne suis pas d'accord.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

PARTIE I

2 Mesures sectorielles et potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030

2.1 Importance des contributions par secteur

Veuillez classer par priorité les secteurs où vous estimez que les actions sont plus qu'ailleurs nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître les absorptions, dans l'optique d'un objectif plus ambitieux en la matière à l'horizon 2030.

Les priorités vont de 1 (efforts les plus importants) à 8 (efforts les moins importants).

	1	2	3	4	5	6	7	8
Services (y compris les TIC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Construction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Industrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mobilité/transport	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Approvisionnement énergétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Agriculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Sylviculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Gestion des déchets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.2 Système énergétique

La production et la consommation d'énergie reposent encore largement sur les combustibles fossiles et représentent plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. Pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, un profond changement sera nécessaire à cet égard.

Si l'Union veut atteindre un objectif plus ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, quels seraient selon vous les principaux moteurs de la transition énergétique requise d'ici là?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Une meilleure efficacité énergétique
- Une meilleure pénétration des énergies renouvelables
- L'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité
- L'électrification de la consommation finale d'énergie
- L'abandon progressif des combustibles fossiles solides
- Une plus grande limitation du rôle du gaz naturel
- Un meilleur couplage des secteurs du gaz et de l'électricité
- Le recours aux technologies de captage et d'utilisation du carbone
- L'utilisation de vecteurs énergétiques neutres en carbone, tels que l'hydrogène vert ou bleu, le biométhane, ou encore le gaz ou les carburants de synthèse
- La réduction des besoins en énergie grâce à un changement de mode de vie (par exemple, par l'utilisation des modes de déplacement actifs, des approches de l'économie circulaire)
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

2.3 Ambition en matière d'énergies renouvelables

Dans la législation en vigueur, l'objectif fixé au niveau européen est de porter à au moins 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030. Les coûts des technologies liées aux énergies renouvelables ont considérablement diminué ces dernières années.

À votre avis, quel niveau d'ambition l'Union devrait-elle se fixer en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 en vue de contribuer à la réalisation de son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici cette date (selon votre réponse à la question 1.1) et de son objectif à long terme consistant à parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050?

- Parvenir à une part d'au moins 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au sein de l'Union d'ici à 2030, soit un niveau d'ambition inchangé par rapport à celui déjà convenu.
- Parvenir à une part d'au moins 35 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au sein de l'Union d'ici à 2030.
-

Parvenir à une part d'au moins 40 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au sein de l'Union d'ici à 2030.

- Atteindre un niveau d'ambition encore plus élevé qu'une part d'au moins 40 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au sein de l'Union d'ici à 2030.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

2.4 Ambition en matière d'efficacité énergétique

Dans la législation en vigueur, l'objectif fixé au niveau européen est de parvenir à une efficacité énergétique d'au moins 32,5 % en 2030[1] dans la consommation d'énergie aussi bien primaire que finale. En outre, l'Union s'attache à respecter le principe de «primauté de l'efficacité énergétique»[2].

[1] En comparaison avec le niveau de référence de 2007.

[2] Le principe de «primauté de l'efficacité énergétique» implique de prendre le plus grand compte, lors de la planification énergétique et de l'adoption des décisions en matière de politiques et d'investissements, de solutions d'efficacité énergétique de substitution d'un bon rapport coût-efficacité afin de rendre l'offre et la demande d'énergie plus efficaces, en particulier moyennant des économies d'énergie rentables au stade final, des initiatives de participation active de la demande, et une conversion, un acheminement et une distribution plus efficaces de l'énergie, tout en réalisant les objectifs des décisions en question [règlement (UE) 2018/1999].

À votre avis, quel niveau d'ambition l'Union devrait-elle se fixer en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030 en vue de contribuer à la réalisation de son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici cette date (selon votre réponse à la question 1.1) et de son objectif à long terme consistant à parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050?

- Parvenir à un taux d'efficacité énergétique d'au moins 32,5 % dans la consommation d'énergie aussi bien primaire que finale à l'horizon 2030, soit un niveau d'ambition inchangé par rapport à celui déjà convenu.
- Parvenir à un taux d'efficacité énergétique d'au moins 35 % dans la consommation d'énergie aussi bien primaire que finale à l'horizon 2030.
- Parvenir à un taux d'efficacité énergétique d'au moins 40 % dans la consommation d'énergie aussi bien primaire que finale à l'horizon 2030.
- Atteindre un niveau d'ambition encore plus élevé qu'un taux d'efficacité énergétique d'au moins 40 % dans la consommation d'énergie aussi bien primaire que finale à l'horizon 2030.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

2.5 Rôle des combustibles fossiles

2.5.1 Combustibles fossiles solides

Les combustibles fossiles solides, tels que le charbon, le lignite, la tourbe et le schiste bitumineux (ci-après dénommés «combustibles fossiles solides»), participent grandement au développement de nos économies depuis la révolution industrielle. Dans le même temps, ces combustibles entraînent de fortes émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants. Par conséquent, les utiliser sans réduire les émissions qu'ils produisent n'est pas compatible avec l'objectif que s'est donné l'Union d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Outre la législation en vigueur et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés pour 2030 et 2050, quels sont, selon vous, les moyens pour y parvenir?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Aucune autre intervention publique n'est nécessaire en sus du cadre existant.
- Réglementer au niveau national, en imposant un abandon progressif des combustibles fossiles solides dans la production d'électricité d'ici une date donnée.
- Réglementer au niveau national, en imposant un abandon progressif des combustibles fossiles solides destinés au chauffage d'ici une date donnée.
- Avertir clairement les consommateurs que l'utilisation de combustibles fossiles solides pour le chauffage n'est pas durable.
- Donner un signal de prix plus fort à l'échelon européen et national pour abandonner les combustibles fossiles solides au profit d'autres carburants (par exemple, grâce à la taxation du carbone ou à l'échange de quotas d'émission).
- Supprimer progressivement toute aide publique aux investissements dans les combustibles fossiles solides et à leur utilisation.
- Promouvoir les technologies propres, telles que le captage et le stockage et /ou l'utilisation du carbone, qui pourraient permettre de poursuivre la consommation de combustibles fossiles solides.
- Promouvoir la production d'électricité neutre en carbone et l'électrification de la demande finale (par exemple, production d'électricité à partir de sources renouvelables et pompes à chaleur et véhicules électriques).
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

2.5.2 Gaz naturel

À votre avis, le gaz naturel et les autres gaz peuvent-ils favoriser la décarbonation du système énergétique de l'Union et contribuer à atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, en vue de réaliser l'objectif à long terme de l'Union de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050?

- Oui, le gaz naturel peut aider l'Union européenne à atteindre les objectifs à l'horizon 2030, étant donné qu'il s'agit d'une solution plus respectueuse du climat par rapport au charbon ou au pétrole dans le chauffage, les transports et la production d'électricité, et qu'il représente une source de flexibilité pour que le système de production d'électricité repose de plus en plus sur les énergies renouvelables.
- Le gaz naturel peut jouer un rôle en tant que combustible de transition, mais il conviendrait, au plus tard après 2030, de le remplacer progressivement par des solutions de substitution neutres en carbone, telles que le biogaz, le bio-méthane, l'hydrogène vert et le gaz de synthèse.
- Le gaz naturel étant un combustible fossile, la poursuite de son utilisation entravera la réalisation de l'objectif fixé pour 2030 et provoquera des effets de verrouillage à plus long terme; mettre l'accent sur l'efficacité énergétique et l'électrification contribuera à réduire la demande de gaz naturel.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

2.6 Bâtiments

Les bâtiments représentent aujourd'hui 40 % de la consommation finale d'énergie, y compris la consommation d'électricité. Ils émettent également 13 % des émissions totales de gaz à effet de serre dans l'Union européenne (34 % si l'on inclut les émissions indirectes provenant de la production d'électricité et du chauffage urbain). Il est possible de décarboner les bâtiments et d'améliorer leur performance énergétique grâce à un certain nombre de solutions.

2.6.1 Bâtiments résidentiels - solutions pour les propriétaires d'un logement

En ce qui concerne les bâtiments résidentiels, veuillez noter les options ci-dessous en indiquant la pertinence des solutions dont disposent les propriétaires pour rendre leur habitation neutre sur le plan climatique.

Les notes vont de 1 (peu pertinent) à 5 (très pertinent). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Remplacer le système actuel de chauffage et de refroidissement par un autre plus efficace (par exemple, remplacer une chaudière au gaz par une pompe à chaleur)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remplacer les équipements de chauffage anciens ou inefficaces qui utilisent la bioénergie ou les combustibles fossiles solides ou liquides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utiliser une source d'énergie renouvelable sur place (par exemple, biomasse, panneaux solaires thermiques, panneaux photovoltaïques, géothermie) ou hors site par l'intermédiaire des réseaux de chauffage /refroidissement urbains	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer les propriétés thermiques de l'enveloppe du bâtiment en renforçant l'isolation et la qualité des fenêtres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utiliser des technologies intelligentes (par exemple, systèmes d'automatisation et de contrôle, régulateurs de température des pièces, compteurs intelligents)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utiliser des appareils plus économes en énergie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.6.2 Bâtiments non résidentiels - solutions pour les propriétaires de bâtiments

En ce qui concerne les bâtiments non résidentiels, tels que les bureaux, les magasins, les hôpitaux et les écoles, veuillez noter les options ci-dessous en indiquant la pertinence des solutions dont disposent les propriétaires pour rendre leurs bâtiments neutres sur le plan climatique.

Les notes vont de 1 (peu pertinent) à 5 (très pertinent). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Utiliser des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments ainsi que des technologies de construction intelligentes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Améliorer les propriétés thermiques de l'enveloppe du bâtiment en renforçant l'isolation et la qualité des fenêtres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en place des systèmes de chauffage et de refroidissement plus efficaces sur le plan énergétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utiliser une source d'énergie renouvelable sur place (par exemple, biomasse, panneaux solaires thermiques, panneaux photovoltaïques, géothermie) ou hors site par l'intermédiaire des réseaux de chauffage /refroidissement urbains	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Appliquer des systèmes de gestion de l'énergie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.7 Industrie

L'industrie est responsable de 25 % de la consommation finale d'énergie et d'environ 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Réduire de manière drastique ces émissions afin de contribuer à la neutralité climatique à l'horizon 2050 et d'assouvir l'ambition «zéro pollution» constitue un défi particulier, qui nécessitera de tester et de déployer des technologies à grande échelle d'ici à 2030, en prenant en considération les cycles d'investissement dans l'industrie.

Veillez noter les éléments présents dans le tableau ci-dessous en indiquant l'importance que revêtent les technologies et autres solutions pour diminuer, à l'horizon 2030, les émissions de gaz à effet de serre provenant des installations industrielles.

Les notes vont de 1 (peu important) à 5 (très important). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Meilleure efficacité énergétique des processus industriels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Électrification des processus industriels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation de l'hydrogène dans des applications industrielles, par exemple en tant que carburant, matière première ou agent réducteur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation des carburants de synthèse dans des applications industrielles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation de la biomasse durable comme matière première (dans l'industrie chimique, par exemple)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation de la biomasse durable comme carburant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Recours au captage et au stockage du carbone ou au captage et à l'utilisation du carbone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développement d'une économie plus circulaire où les produits et les matériaux sont davantage réutilisés et recyclés, grâce à la mise en place de nouveaux concepts commerciaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Substitution des produits avec un facteur d'émission élevé par d'autres produits dont la fabrication entraîne peu ou pas d'émissions de gaz à effet de serre

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

2.8 Mobilité: transport routier

Veillez noter que la Commission lancera également une consultation publique pertinente portant sur la «Stratégie pour une mobilité durable et intelligente».

Le transport routier représente environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne produites par le secteur des transports et environ 20 % de ses émissions totales. Il constitue par conséquent un facteur important dans la transition vers une économie climatiquement neutre et pour relever, le cas échéant, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. L'Union européenne a mis en œuvre un certain nombre de politiques, telles que la taxation minimale des carburants, et s'est fixé pour 2025 et 2030 des objectifs afin de réduire le CO₂ émis par les voitures, les camionnettes et les camions à l'état neuf.

Compte tenu de l'ampleur des défis à relever en matière de climat et d'environnement, veuillez évaluer le caractère impérieux de l'action de l'Union dans les domaines suivants.

Les notes vont de 1 (peu important) à 5 (très important). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Accroître la part des modes de transport plus durables (par exemple, soutenir la multimodalité, les modes de déplacement actifs comme la marche ou le vélo)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer l'efficacité de l'ensemble du système de transport (par exemple, en améliorant les systèmes de gestion du trafic)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître l'utilisation de véhicules propres tels que les véhicules électriques ou fonctionnant à l'hydrogène (normes d'émission, par exemple) et garantir leur intégration efficace au réseau énergétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître l'utilisation de carburants de substitution durables (par exemple, en mettant en place des infrastructures de recharge et de ravitaillement en carburant, en instaurant des obligations de mélange)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Encourager les choix durables des consommateurs et les pratiques de mobilité à faible taux d'émissions (par exemple, application accrue des principes du «pollueur-payeur» et de l'«utilisateur-payeur», meilleure information des consommateurs sur l'empreinte carbone)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Accroître les investissements dans les infrastructures et solutions de transport durables (par exemple, le transport ferroviaire à grande vitesse, la navigation intérieure, les infrastructures de recharge et de ravitaillement en carburant)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Favoriser le déploiement de solutions numériques innovantes dans le domaine des transports	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer le caractère abordable et l'accessibilité des transports durables	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Selon vous, quels sont les principaux obstacles à la pénétration sur le marché des véhicules à émissions nulles?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Prix d'achat des véhicules à émissions faibles ou nulles
- Disponibilité des infrastructures de recharge et de ravitaillement en carburant
- Disponibilité des modèles de véhicules
- Autonomie insuffisante
- Traitement fiscal des véhicules à émissions faibles ou nulles
- Autre

2.9 Agriculture, sylviculture et utilisation des terres

Il est possible de diminuer les émissions de gaz à effet de serre par une transformation de notre manière d'utiliser les terres, en remplaçant les combustibles fossiles et à forte intensité de carbone par la biomasse, ainsi qu'en augmentant l'absorption du CO₂ par le carbone et la biomasse des sols. Par ailleurs, les pratiques agricoles entraînent elles-mêmes des émissions de gaz à effet de serre et libèrent, de même que la récolte du bois, du CO₂ présent dans les forêts et les terres.

Parmi les solutions énumérées ci-après, quelles sont celles qui, à votre avis, jouent le rôle le plus important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître l'élimination du CO₂ dans les secteurs de l'utilisation des terres?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Le boisement en vue d'accroître la couverture forestière en Europe
- La gestion durable des forêts, leur restauration et leur préservation afin que les forêts existantes puissent absorber davantage de CO₂
- L'instauration d'un système faisant en sorte que les forêts constituent une source de matières pour la bioéconomie, concomitamment à l'application de pratiques durables quant à leur gestion
- L'amélioration des pratiques agricoles afin de pouvoir stocker davantage de CO₂ dans les sols agricoles et la limitation des activités qui libèrent le carbone présent dans les sols
- La promotion de l'agroforesterie et des pratiques agroécologiques
- L'agriculture et/ou l'aquaculture comme source de biomasse pour la bioénergie et les biocarburants: *à partir des cultures vivrières*
-

L'agriculture et/ou l'aquaculture comme source de biomasse pour la bioénergie et les biocarburants: *à partir des déchets agricoles*

- L'agriculture et/ou l'aquaculture comme source de biomasse pour la bioénergie et les biocarburants: *à partir de la biomasse ligneuse (par exemple, cultures pérennes, cultures de plantes ligneuses et herbacées, taillis à courte rotation)*
- L'agriculture et/ou l'aquaculture comme source de biomasse pour la bioénergie et les biocarburants: *à partir de la production d'algues*
- La conservation et la restauration des sols organiques, des zones humides et des tourbières
- La conservation et la restauration des prairies
- La réduction des émissions provenant de l'élevage de bétail
- La réduction des émissions liées aux engrais, notamment en diminuant le recours aux engrais dans l'agriculture
- La réduction des émissions dues aux pratiques de travail du sol dans l'agriculture
- La transition de la terre à l'aquaculture durable pour la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux

PARTIE I

3 Conditions favorisantes et autres politiques

3.1 Choix des consommateurs

Les choix des consommateurs et les changements de comportement peuvent avoir une incidence considérable sur nos émissions de gaz à effet de serre. Quels changements éventuels présentent selon vous le plus grand potentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Restreindre l'utilisation de la voiture. Développer la marche, le vélo et l'usage des transports publics
- Prendre moins souvent l'avion ou recourir à des solutions de substitution moins polluantes, telles que les trajets en train ou la vidéoconférence
- Modifier son alimentation pour la rendre plus saine et plus sobre en carbone
- Éviter la surconsommation, en faisant évoluer la demande d'appareils, de vêtements et d'autres produits
- Passer à des modèles commerciaux fondés sur les «produits en tant que services» (par exemple, louer des produits plutôt que les posséder) ou à d'autres modèles économiques circulaires (par exemple, le partage)
- Déménager pour s'installer dans un logement plus performant sur le plan de l'énergie et des matériaux
- Réduire et recycler davantage ses déchets

3.2 Transition juste et emploi

Un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne à l'horizon 2030 posera un défi en matière de transition à l'économie dans son ensemble et aux citoyens. Il est primordial de répartir les coûts de cette transition. S'ils sont disproportionnés pour certains groupes de la société, il convient de proposer des mesures afin de les atténuer. De même, les bénéfices devraient être partagés entre tous les groupes de la société.

Quel type d'actions l'Union européenne devrait-elle soutenir par l'intermédiaire des instruments de financement prévus dans le cadre de la politique climatique, à l'exemple du Fonds pour la modernisation au titre du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union, afin de promouvoir une transition juste et équilibrée sur le plan social?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- La diversification et la modernisation de l'économie en vue d'abandonner le recours aux combustibles fossiles
- La modernisation du système énergétique axée sur l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables
- La reconversion des travailleurs dans les secteurs qui sont eux-mêmes fortement émetteurs de gaz à effet de serre ou dont les biens produits le sont
- Les politiques sociales et de protection sociale, par exemple celles qui visent à lutter contre la précarité énergétique et à soutenir les transitions sur le marché du travail
- Autre

3.3 Taxation et tarification du carbone: utilisation des recettes

La tarification du carbone offre la possibilité, outre l'augmentation des coûts de l'énergie, d'utiliser aussi les recettes de manière avantageuse. Parmi les moyens suivants, lequel serait, selon vous, le plus utile pour utiliser les produits issus de l'instrument de tarification du carbone?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Recycler les recettes en diminuant les taxes sur le travail (c'est-à-dire réformer les systèmes d'imposition pour les rendre plus favorables à l'emploi)
- Utiliser les recettes pour indemniser les ménages à faibles revenus ou d'autres groupes vulnérables
- Utiliser les recettes pour soutenir les ménages à faibles revenus au cours du processus de transition (par exemple, des subventions ciblées en faveur de l'isolation du logement et de l'efficacité énergétique ou de la mobilité à faible taux d'émissions)
- Utiliser les recettes pour financer le déploiement de technologies vertes, d'infrastructures de mobilité à faible taux d'émissions, etc.
- Utiliser les recettes pour soutenir un processus de transition juste dans les régions défavorisées

3.4 Recherche, innovation et déploiement

Selon vous, dans quels domaines le financement public en faveur de la recherche serait-il le plus utile pour pouvoir réduire davantage les émissions d'ici à 2030 en vue de parvenir à une Union neutre pour le climat à l'horizon 2050? Veuillez sélectionner au maximum cinq options.

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Climatologie
- Économie de l'hydrogène et piles à combustible
- Carburants de synthèse
- Industrie circulaire et «zéro carbone»
- Technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone
- Efficacité énergétique
- Énergies renouvelables
- Stockage de l'énergie
- Mobilité durable et intelligente
- Bâtiments intelligents et durables
- Bioéconomie, agriculture et sylviculture; solutions fondées sur la nature, sur terre et en mer
- Intégration technologique, infrastructures et numérisation
- Recherche et innovation dans le domaine socio-économique et comportemental

PARTIE I

4 Informations complémentaires

D'autres aspects essentiels ont-ils été omis dans les questions qui précèdent, sur lesquels vous souhaiteriez formuler des observations?

1000 caractère(s) maximum

Le cas échéant, veuillez joindre des documents supplémentaires tels que des documents de prise de position ou des notes d'orientation concis qui reflètent votre avis ou celui de votre organisation.

La taille du fichier ne doit pas dépasser 1 Mo.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

PARTIE II (destinée aux experts)

Veillez noter que vous n'êtes pas tenu(e) de compléter les deux parties du questionnaire, vous pouvez ne répondre qu'à une seule partie. Il n'est pas non plus nécessaire de répondre à toutes les questions.

Les questions posées dans la deuxième partie du questionnaire sont davantage axées sur les politiques et se penchent sur les moyens d'améliorer la conception des politiques existantes et éventuelles en matière de climat et d'énergie, en vue de permettre une réduction plus importante des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

PARTIE II (destinée aux experts)

5 Conception des politiques en matière de climat et d'énergie

Les principaux textes législatifs relatifs au climat concernés par une hausse du niveau d'ambition sont les suivants:

- *la directive relative au système d'échange de quotas d'émission (SEQE de l'UE), qui régit les grandes sources ponctuelles et le secteur de l'aviation;*
- *le règlement sur la répartition de l'effort (RRE), qui répartit entre les États membres les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre consentis dans d'autres secteurs économiques, tels que les transports, la construction, la petite industrie, l'agriculture et les déchets;*
- *le règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), qui réglemente les émissions et les absorptions par les puits de dioxyde de carbone naturels (carbone et biomasse des sols) dans l'Union européenne;*
- *les normes de performance en matière d'émissions de CO₂ applicables aux voitures et aux véhicules utilitaires légers.*

Les principales législations en matière d'énergie concernées par une éventuelle hausse du niveau d'ambition sont la directive sur les sources d'énergie renouvelables et la directive relative à l'efficacité énergétique.

Il conviendrait aussi d'encourager des réductions plus massives des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 au moyen d'un cadre favorable approprié et de politiques cohérentes dans d'autres domaines comme la mobilité, l'agriculture, la fiscalité de l'énergie, etc.

5.1 Rôle des différents instruments de la politique climatique

La législation actuelle en matière de climat prévoit que les secteurs couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne réduiront leurs émissions de 43 % d'ici à 2030 par rapport à 2005. Pour les secteurs régis par le règlement sur la répartition de l'effort, les objectifs définis visent à atteindre une réduction cumulée de 30 % à l'horizon 2030 par rapport à 2005. S'agissant des

puits constitués par les sols, dans le cadre du règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, l'objectif est de veiller à ce que le puits de carbone de l'Union soit, d'ici à 2030, au moins aussi performant que ce que prévoient les pratiques actuelles d'utilisation des terres.

Parmi ces trois actes législatifs majeurs sur le climat, lesquels nécessiteraient un niveau d'ambition sensiblement accru afin que l'Union européenne puisse enregistrer une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 50 % à 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990? Veuillez noter les éléments dans le tableau ci-dessous:

Les notes vont de 1 (acte législatif non important, ne nécessite aucune hausse du niveau d'ambition climatique) à 5 (nécessite une augmentation significative du niveau d'ambition).

	1	2	3	4	5
Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement sur la répartition de l'effort	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.2 Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE de l'UE)

Le cadre juridique en vigueur pour la période 2021-2030 prévoit une diminution de la quantité des émissions de gaz à effet de serre couvertes par le SEQE de l'UE de 2,2 % par an au cours de cette même période. Toutefois, pour atteindre un niveau d'ambition plus élevé, il pourrait être nécessaire d'accentuer davantage cette baisse ou d'envisager d'autres mesures ayant une incidence sur le signal de prix du carbone.

Différentes options stratégiques peuvent permettre de revoir à la hausse l'ambition du système d'échange de quotas d'émission de l'Union. Quels seraient les meilleurs moyens pour ce faire, dans l'optique de contribuer de manière efficace à une réduction des émissions de l'ordre de 50 % à 55 % d'ici à 2030?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Augmenter le facteur de réduction linéaire et limiter ainsi plus rapidement la quantité de quotas disponibles chaque année
- Augmenter le facteur de réduction linéaire, tout en abaissant la base de départ à partir de laquelle celui-ci est appliqué (c'est-à-dire, faire baisser la somme totale de quotas alloués)
- Mettre en place une politique de tarification (par exemple, fixer un prix plancher minimum)
- Réduire ou supprimer la part de quotas alloués à titre gratuit
-

Durcir les règles appliquées à la réserve de stabilité du marché (par exemple, mettre à jour les taux d'alimentation), mais se servir d'autres politiques comme éléments moteurs pour accroître le niveau d'ambition en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

5.2.1 Faire face au risque de fuite de carbone dans les industries à forte intensité énergétique

Un niveau d'ambition accru débouchera sur une diminution du montant total de quotas («plafond») prévu au titre du SEQE, ce qui se répercutera aussi bien sur le budget disponible pour la mise aux enchères que sur l'allocation de quotas à titre gratuit. La mise aux enchères est la méthode utilisée par défaut pour l'attribution des quotas, et l'allocation gratuite de quotas a pour but de contenir le risque de fuite de carbone dans les secteurs à forte intensité énergétique couverts par le SEQE de l'Union. Si les écarts entre les niveaux d'ambition à travers le monde persistent alors que l'Union européenne renforce son ambition climatique, la Commission s'engage, dans sa communication sur le pacte vert pour l'Europe, à proposer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs afin de réduire le risque de fuite de carbone. Cette mesure sera conçue de façon à respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce et les autres obligations internationales de l'UE.

Si les objectifs sont revus à la hausse pour viser une réduction globale, dans l'ensemble des secteurs économiques, de 50 % à 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, et si l'allocation gratuite de quotas à l'industrie est maintenue afin de lutter contre les fuites de carbone, faudrait-il modifier la part des quotas alloués à titre gratuit?

- La part de quotas alloués à titre gratuit à l'industrie selon le plafond du SEQE doit pouvoir augmenter.
- La part de quotas alloués à titre gratuit à l'industrie selon le plafond du SEQE devrait rester à son niveau actuel.
- La part de quotas alloués à titre gratuit à l'industrie selon le plafond du SEQE devrait diminuer.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

5.3 Extension de l'échange de quotas d'émission de l'Union au transport routier et à la construction

5.3.1 Rôle de la tarification du carbone

Selon vous, quel rôle la tarification du carbone devrait-elle jouer pour réduire les émissions dans les secteurs de la construction et du transport routier?

- Elle devrait être complémentaire à d'autres politiques sectorielles, notamment les impôts, droits et taxes déjà en vigueur.
- Elle devrait remplacer d'autres mesures sectorielles.
- Elle n'est pas appropriée/applicable; d'autres mesures devraient plutôt favoriser les réductions d'émissions.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

5.3.2 Comment mettre en place une tarification du carbone?

Si l'Union devait mettre en place une tarification du carbone dans les secteurs de la construction ou du transport routier, quelle option préféreriez-vous?

- Instaurer une taxe sur le CO₂ dans ces secteurs
- Inclure ces secteurs dans un système d'échange de quotas d'émission et recourir à la mise aux enchères
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

5.3.3 Corrélation avec le règlement sur la répartition de l'effort

Si le système d'échange de quotas d'émission de l'Union était étendu aux émissions liées à l'énergie provenant des secteurs du transport routier et de la construction, conviendrait-il de transférer également vers le SEQE d'autres émissions énergétiques actuellement couvertes par le règlement sur la répartition de l'effort?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

Si oui, quels seraient les secteurs concernés?

- Les émissions énergétiques provenant des petites installations industrielles
- Les émissions énergétiques provenant de l'incinération des déchets municipaux
- Les émissions énergétiques provenant d'autres secteurs restants comme l'agriculture, etc.

5.3.4 Harmonisation des prix du carbone dans les secteurs de la construction et du transport routier

Quel est, selon vous, le degré idéal d'harmonisation des prix du carbone dans le secteur de la **construction** et dans ceux actuellement couverts par le SEQE de l'Union?

- Il conviendrait d'uniformiser immédiatement les prix du carbone entre les différents États membres dans le secteur de la construction, en incluant celui-ci dans le SEQE de l'UE.
- Il conviendrait d'appliquer un prix du carbone à l'échelle de l'Union dans le secteur de la construction, tout en permettant que les prix du carbone dans ledit secteur diffèrent de ceux établis dans les secteurs relevant du SEQE.
- Il conviendrait de fixer un prix du carbone dans le secteur de la construction, tout en laissant la possibilité aux États membres d'arrêter des prix du carbone au niveau national dans ce secteur.
- Il n'est pas opportun d'appliquer un prix du carbone à l'échelle de l'Union compte tenu des instruments nationaux déjà existants (taxes, prélèvements, etc.).

Quel est, selon vous, le degré idéal d'harmonisation des prix du carbone dans le secteur du **transport routier** et dans ceux actuellement couverts par le SEQE de l'Union?

- Il conviendrait d'uniformiser immédiatement les prix du carbone entre les différents États membres dans le secteur du transport routier, en incluant celui-ci dans le SEQE de l'UE.
- Il conviendrait d'appliquer un prix du carbone à l'échelle de l'Union dans le secteur du transport routier, tout en permettant que les prix du carbone dans ledit secteur diffèrent de ceux établis dans les secteurs relevant du SEQE.
- Il conviendrait de fixer un prix du carbone dans le secteur du transport routier, tout en laissant la possibilité aux États membres d'arrêter des prix du carbone au niveau national dans ce secteur.
- Il n'est pas opportun d'appliquer un prix du carbone à l'échelle de l'Union compte tenu des instruments nationaux déjà existants (taxes, prélèvements, etc.).

5.3.5 Extension du système d'échange de quotas d'émission de l'Union - possibilités

À votre avis, quelles **possibilités** pourraient découler de l'extension du système d'échange de quotas d'émission de l'Union à des secteurs tels que la construction et les transports? Veuillez noter les possibilités énumérées ci-dessous en indiquant leur importance:

Les notes vont de 1 (peu important) à 5 (très important). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Augmenter l'efficacité économique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rendre la rénovation et l'électrification des bâtiments financièrement plus intéressantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Soumettre les véhicules électriques et les véhicules fonctionnant aux combustibles fossiles au même dispositif d'incitation fondé sur le prix du carbone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Générer des recettes pouvant être utilisées pour faciliter la transition et indemniser les ménages à faibles revenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aider l'Union européenne à atteindre ses objectifs en matière de climat et d'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.3.6 Extension du système d'échange de quotas d'émission de l'Union - défis

À votre avis, quels **défis** pourraient découler de l'extension du système d'échange de quotas d'émission de l'Union à des secteurs tels que la construction et les transports? Veuillez noter les défis énumérés ci-dessous en indiquant leur importance:

Les notes vont de 1 (peu important) à 5 (très important). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5

Le niveau de signal requis quant au prix du carbone pour que les acteurs de la construction et du transport routier réduisent leurs émissions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'incidence qui en résulte sur les prix fixés au titre du SEQE de l'Union	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La complexité administrative et la mise en œuvre d'un système solide de surveillance, de déclaration et de vérification	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le chevauchement avec les mesures tarifaires existantes (en particulier la fiscalité) dans ces secteurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'acceptabilité sociale en vue d'assurer une transition juste	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'acceptabilité politique quant à l'instauration d'une tarification du carbone dans ces secteurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.3.7 Comment mettre en place une tarification du carbone dans le secteur du transport maritime?

Si l'Union devait mettre en place une tarification du carbone dans le secteur du transport maritime, elle devrait le faire en :

- proposant une redevance sur le carburant dans ce secteur, ce qui procurerait une certitude quant à l'incitation offerte par la tarification du carbone, mais pas quant aux résultats obtenus en matière environnementale;
- incluant ce secteur dans le système d'échange de quotas d'émission de l'Union et en appliquant la mise aux enchères, ce qui procurerait une certitude quant à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre pour tous les secteurs relevant du SEQE.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

5.3.8 Système d'échange de quotas d'émission de l'Union et secteur du transport maritime - aspects majeurs à prendre en compte

Quels sont les aspects les plus importants à prendre en considération pour étendre le SEQE au secteur du transport maritime?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Les émissions de gaz à effet de serre visées (émissions provenant des ports, émissions générées à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'Union)
- Le rapport coût-efficacité des mesures de réduction des émissions sur la base d'une approche souple et neutre sur le plan technologique
- La génération de recettes pour soutenir les investissements visant à réduire les émissions dans le secteur maritime
- Le risque d'évasion et/ou de fraude
- La compétitivité du secteur du transport maritime de l'Union européenne
- L'applicabilité (par exemple, la charge administrative incombant aux compagnies maritimes)
- La préparation de futures mesures de réduction des émissions à l'échelle mondiale

5.4 Rôle du règlement sur la répartition de l'effort

Parmi les affirmations suivantes, laquelle reflète au mieux votre point de vue sur la manière dont le règlement sur la répartition de l'effort et les objectifs nationaux correspondants de réduction des émissions devraient traduire l'ambition accrue en matière de climat à l'horizon 2030?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- L'ambition générale du règlement sur la répartition de l'effort devrait découler de la contribution rentable des secteurs relevant de la répartition de l'effort à la réduction globale des émissions, par rapport aux secteurs couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union et à ceux relevant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.
- La contribution supplémentaire des secteurs relevant de la répartition de l'effort devrait être inférieure à la contribution supplémentaire des secteurs couverts par le SEQE.
- Le relèvement du niveau d'ambition climatique de l'Union à l'horizon 2030 en ce qui concerne les secteurs relevant de la répartition de l'effort ne doit pas se traduire intégralement par des objectifs nationaux fixés au titre du règlement, mais des réductions d'émissions supplémentaires pourraient être en partie réalisées, par exemple, grâce à des actions menées par des acteurs non étatiques ou au moyen de politiques favorables.
- Les émissions de CO₂ provenant des secteurs régis par le règlement sur la répartition de l'effort (par exemple, la construction et les transports) devraient être couvertes, dans la mesure du possible, par un système d'échange de quotas d'émission et être exclues du champ d'application des objectifs nationaux définis au titre dudit règlement.
- Les émissions de CO₂ provenant des secteurs régis par le règlement sur la répartition de l'effort (par exemple, la construction et les transports) devraient être couvertes, dans la mesure du possible, par un système d'échange de quotas d'émission et continuer à ressortir des objectifs nationaux de réduction des émissions définis au titre dudit règlement, en vue de maintenir les incitations pour que les États membres mettent en œuvre des politiques complémentaires à cette fin.
- Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

Si les objectifs nationaux de réduction des émissions définis au titre du règlement sur la répartition de l'effort étaient renforcés, d'autres aspects du règlement devraient-ils être adaptés?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Non, la conception actuelle du règlement est adaptée à sa finalité.
- Il conviendrait de donner plus de poids au rapport coût-efficacité dans la méthode de calcul appliquée aux relèvements des objectifs nationaux.
- Il faudrait adapter les limites des flexibilités liées aux prélèvements, aux mises en réserve et aux transferts.
- Il y aurait lieu d'accroître la possibilité d'utiliser les crédits UTCATF.
- Il conviendrait d'améliorer ou d'élargir l'accès à la flexibilité liée au SEQE de l'Union.
-

Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.

5.5 Rôle du règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF)

Que pourrait faire le secteur UTCATF pour contribuer davantage à assouvir une ambition accrue en matière de climat d'ici à 2030 et à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050? Veuillez noter les options énumérées dans le tableau ci-dessous:

Les notes vont de 1 (peu pertinent) à 5 (très pertinent). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Durcir les règles comptables concernant l'UTCATF, de sorte que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour générer des crédits UTCATF	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relever le niveau d'ambition concernant les absorptions par les activités UTCATF dans l'ensemble de ce secteur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître la flexibilité existante quant à la manière dont les crédits UTCATF sont utilisés en vue d'atteindre les objectifs climatiques (par exemple, élargir les possibilités de flexibilité s'agissant des échanges au sein du secteur UTCATF; augmenter la flexibilité en lien avec le règlement sur la répartition de l'effort, notamment pour ce qui est de compenser les émissions agricoles)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Élaborer à l'échelle de l'Union une méthode de certification des crédits d'élimination du dioxyde de carbone au niveau des agriculteurs et des sylviculteurs, et ce pour différents types d'élimination du dioxyde de carbone dans lesdits secteurs, notamment le boisement, la protection et la restauration des zones humides, l'augmentation de la teneur en carbone des sols ou le stockage du carbone dans des produits ligneux durables	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je ne sais pas/je n'ai pas d'avis.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.6 Rôle des politiques énergétiques

Le pacte vert pour l'Europe indique clairement qu'en cas de revue à la hausse de l'ambition climatique, la Commission devra réexaminer et proposer de réviser, le cas échéant, la législation pertinente d'ici juin 2021.

Selon vous, quels instruments législatifs applicables au domaine de l'énergie devraient être révisés afin de contribuer à réaliser une ambition climatique renforcée à l'horizon 2030?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- La directive relative à l'efficacité énergétique
- La directive sur les énergies renouvelables
- Le règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat

- La législation relative au marché intérieur de l'énergie
- Autre
- Aucune révision n'est nécessaire.

5.6.1 Politiques en matière d'énergies renouvelables

En cas de relèvement du niveau d'ambition (au-delà de 32 %) concernant les énergies renouvelables, veuillez noter les mesures ou instruments énumérés dans le tableau ci-dessous qui pourraient être envisagés:

Les notes vont de 1 (peu pertinent) à 5 (très pertinent). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Un contrôle accru de l'application de la législation en vigueur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un soutien technique et financier supplémentaire à la mise en œuvre de la législation en vigueur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à encourager une approche plus européenne en matière de production d'énergie renouvelable (par exemple, projets transfrontaliers relatifs à la production d'électricité d'origine renouvelable)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à accroître la production décentralisée d'énergie renouvelable (par exemple, autoconsommation, communautés énergétiques)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à accroître la production d'électricité d'origine renouvelable, y compris le développement des infrastructures nécessaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à accroître la production de chaleur et de froid à partir de sources renouvelables (dans la construction comme dans l'industrie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à accroître la consommation d'énergie renouvelable dans l'industrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à accroître la consommation d'énergie renouvelable dans la construction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à accroître la consommation d'énergie renouvelable dans les transports	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires visant à garantir une utilisation toujours durable de la biomasse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures supplémentaires de soutien à l'innovation dans le domaine de la production d'énergie renouvelable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.6.2 Politiques en matière d'efficacité énergétique

En cas de relèvement du niveau d'ambition (au-delà de 32,5 %) concernant l'efficacité énergétique, veuillez noter les mesures ou instruments énumérés dans le tableau ci-dessous qui pourraient être envisagés:

Les notes vont de 1 (peu pertinent) à 5 (très pertinent). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
Un contrôle accru de l'application de la législation en vigueur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un soutien technique et financier supplémentaire à la mise en œuvre de la législation en vigueur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'instauration du principe de primauté de l'efficacité énergétique comme critère obligatoire à prendre en compte lors des décisions pertinentes en matière de législation, d'investissement et de planification	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des normes plus strictes en matière de performance énergétique des produits	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des exigences plus strictes en matière de performance énergétique des bâtiments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des exigences plus strictes en matière de performance énergétique des processus industriels, notamment par l'intégration des processus et la réutilisation de la chaleur résiduelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des exigences plus strictes en matière de performance énergétique des véhicules de transport	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De nouvelles exigences applicables au secteur agricole et la promotion de l'électrification des machines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des normes applicables au secteur des TIC afin de promouvoir l'efficacité énergétique et la réutilisation de la chaleur résiduelle (par exemple, par voie de décisions sur l'emplacement et la conception des centres de données)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.6.3 Rénovations

La rénovation est un outil essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments, promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique.

À votre avis, que faudrait-il faire pour encourager au mieux la rénovation des bâtiments?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Supprimer les obstacles administratifs qui compromettent l'efficacité énergétique et les solutions renouvelables
- Sensibiliser l'opinion et mieux faire connaître les bénéfices plus généraux qu'offrent des bâtiments durables, notamment quant aux économies de coûts
- Sensibiliser les consommateurs grâce aux informations plus régulières et plus claires concernant la consommation de gaz fournies par les compteurs intelligents
-

Améliorer l'enseignement et la formation des architectes, des ingénieurs et des travailleurs afin d'assurer des rénovations de qualité

- Fixer des objectifs de rénovation obligatoire dans certains secteurs, par exemple, les bâtiments publics, les logements sociaux, les établissements scolaires et les hôpitaux
- Mettre en place des mécanismes d'obligations en matière d'économies d'énergie
- Imposer une obligation de dépasser une certaine norme de performance énergétique avant de mettre en location, éliminant ainsi progressivement les bâtiments les moins performants
- Prévoir des mécanismes financiers (accès au financement et aux mesures d'incitation), notamment des régimes directement rattachés au bien lui-même, et non à la personne qui loue le bâtiment
- Promouvoir les guichets uniques, réduire la charge administrative ainsi que les retards, et adopter d'autres approches visant à faciliter le «parcours de rénovation», notamment préfabriquer des solutions en matière d'efficacité énergétique
- Octroyer aux ménages le droit de bénéficier d'un audit énergétique gratuit et indépendant (financé par exemple par les autorités ou au moyen d'une obligation imposée aux fournisseurs de combustibles de chauffage fossiles)
- Instaurer une tarification du carbone
- Regrouper des petits projets pour rendre l'investissement plus attractif
- Travailler en coopération avec les propriétaires de portefeuilles immobiliers afin de passer à des bâtiments neutres pour le climat ou à faibles émissions
- Promouvoir le recours aux contrats de performance énergétique et aux entreprises de services énergétiques
- Montrer l'exemple dans le secteur public (par exemple, louer ou acquérir des bâtiments neutres pour le climat ou à faibles émissions, ou bien rénover des bâtiments publics existants)
- Encourager une meilleure planification urbaine lors de la construction de bâtiments durables et de la rénovation de bâtiments existants, et promouvoir les infrastructures vertes (par exemple, les murs ou les toitures végétalisés)
- S'agissant des bâtiments et appartements loués, trouver de nouveaux moyens de partager les coûts et les avantages des solutions écologiques avec le propriétaire
- Encourager le secteur de la construction à appliquer des approches circulaires, en particulier lors de la conception afin de faciliter le démontage et d'allonger la durée de vie, à veiller à l'utilisation rationnelle des matières, à utiliser des matériaux à faible intensité de carbone et à maximiser la teneur en contenu recyclé ou réutilisé

5.6.4 Obstacles à la rénovation

Selon vous, quels sont les principaux obstacles à la rénovation plus fréquente et plus approfondie des bâtiments?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Les divergences d'intérêt (entre propriétaires et locataires)
- La longueur des délais d'amortissement
- L'absence de technologies adéquates

- Le déficit de compétences dans le secteur de la construction et/ou de la rénovation et la pénurie de main-d'œuvre disponible
- L'offre limitée de solutions intégrées, globales et faciles à installer fournies par des «guichets uniques» locaux pour la rénovation des bâtiments
- L'incapacité ou la réticence des ménages à payer pour la réalisation d'audits énergétiques
- Le manque d'information et/ou de sensibilisation des consommateurs
- La difficulté d'accès à des solutions de financement appropriées
- La gêne et les contraintes liées aux travaux
- La complexité excessive des procédures administratives (autorisations requises, nombre élevé de contacts et de contrats nécessaires)
- Les éventuelles répercussions négatives sur l'aspect du bâtiment
- Le manque de confiance dans les nouvelles technologies et les solutions actuellement proposées sur le marché

5.7 Infrastructures énergétiques et intégration des secteurs

La décarbonation conduit à cibler prioritairement la construction de lignes de transport d'électricité et la nécessité de disposer de réseaux intelligents et de réseaux locaux plus nombreux pour faire face à une production d'électricité décentralisée plus abondante. De même, en ce qui concerne les réseaux gaziers, une attention de plus en plus grande sera portée à la résilience future des infrastructures gazières afin de permettre l'approvisionnement en gaz neutre en carbone.

Selon vous, quelles devraient être les priorités en ce qui concerne la planification des infrastructures de l'Union dans les années à venir, dans l'optique de faciliter la décarbonation?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Considérer que tant que la demande de gaz naturel est forte, l'Union européenne doit autoriser l'aide publique à la construction de nouveaux gazoducs.
- Trouver un juste équilibre entre les infrastructures électriques et gazières. L'électricité ne pouvant pas couvrir la totalité de la demande énergétique, le gaz restera donc nécessaire, mais devra être décarboné. Une partie de la production d'électricité peut être convertie en gaz de synthèse ou en hydrogène à l'aide de technologies de production de gaz à partir d'électricité, puis transportée vers des centres de demande.
- Mettre l'accent sur le transport d'électricité et les réseaux intelligents. Étant donné l'essor de l'électricité d'origine renouvelable et l'électrification de la demande énergétique, la priorité est de développer le réseau électrique, notamment pour exploiter pleinement le potentiel éolien.
- Le gaz naturel, qui est un combustible fossile, ne contribue pas à la décarbonation du système énergétique de l'Union. La construction de nouvelles infrastructures gazières produit un effet de verrouillage qui va conduire à poursuivre la consommation de gaz naturel fossile; la décarbonation à grande échelle du gaz demeure une perspective lointaine.

5.8 Conditions et politiques propices à la transformation industrielle

Dans leurs récentes feuilles de route en matière industrielle, de nombreux acteurs de l'industrie se sont engagés à atteindre l'objectif d'une Europe neutre pour le climat à l'horizon 2050, tout en soulignant la nécessité d'établir certaines conditions favorisantes, outre un signal suffisant quant au prix du carbone dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union, afin qu'ils soient en mesure d'y parvenir.

Veillez noter les conditions propices à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie à l'horizon 2030.

Les notes vont de 1 (peu important) à 5 (très important). Il n'est pas requis de noter toutes les options.

	1	2	3	4	5
La décarbonation progressive de l'approvisionnement énergétique et des matières premières industrielles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des prix compétitifs et des matières premières rentables pour l'énergie propre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des marchés de produits à émissions de carbone faibles ou nulles par voie d'une intervention politique (par exemple, étiquetage, marchés publics, normes, garanties d'origine)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un cadre juridique et financier de l'Union européenne relatif aux infrastructures et aux réseaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une réduction de la charge administrative, par exemple, un octroi plus rapide des permis de construire et des autorisations environnementales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une perception plus positive de l'opinion publique à l'égard de certaines technologies, telles que le captage et le stockage du carbone (CSC) ou le captage et l'utilisation du carbone (CUC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'élaboration à l'échelle de l'Union d'une méthode pour certifier les crédits d'élimination du dioxyde de carbone au niveau des installations, et ce pour différents types d'élimination du dioxyde de carbone dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie, notamment l'utilisation de la bioénergie combinée au CSC et/ou à la minéralisation et le captage atmosphérique combiné au CSC et/ou à la minéralisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une économie plus circulaire, consistant à réutiliser et à recycler davantage de produits et de matériaux dans l'Union européenne, à choisir des produits dont l'empreinte environnementale et le bilan carbone sont plus faibles, à réduire les déchets et à développer de nouveaux concepts économiques dans l'industrie européenne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une mise en œuvre obligatoire des recommandations formulées lors des audits énergétiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un droit accordé aux PME de bénéficier d'audits énergétiques gratuits ou d'une aide similaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières permettant aux industries européennes de procéder à la décarbonation sans risque de «fuite de carbone», c'est-à-dire une réorientation de la production vers des pays où la réglementation relative au climat est moins stricte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le renforcement de l'accent mis sur les solutions conjointes des partenaires sociaux qui contribuent à atteindre la neutralité climatique et à assurer une transition juste dans le secteur en question	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des instruments de soutien prévoyant des mesures d'incitation stables et une plus grande sécurité des investissements, tels que les contrats d'écart compensatoire appliqués au carbone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une cohérence accrue des signaux de prix (taxes, prélèvements, prix du carbone) afin de favoriser les technologies de l'énergie propre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un signal de prix plus fort dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures de soutien qui permettraient de combler le déficit de financement en faveur des démonstrations et du premier déploiement de technologies ou produits innovants à faible intensité de carbone, ainsi qu'une association harmonieuse avec d'autres instruments de financement de l'Union, tels qu'un Fonds pour l'innovation renforcé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un approvisionnement sûr en matières premières durables nécessaires dans les chaînes de valeur des technologies propres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5.9 Gestion des déchets

L'Union européenne a mis en œuvre une législation exhaustive en matière de gestion des déchets.

À votre avis, quelles politiques de gestion des déchets sont susceptibles de jouer le premier rôle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre?

pas plus de 3 choix

- Fixation d'objectifs supplémentaires en matière de recyclage des déchets, par exemple concernant les déchets de la construction et de l'industrie
- Définition d'un objectif global de prévention des déchets
- Fixation d'un objectif de réduction du gaspillage alimentaire dans l'Union européenne
- Définition d'un objectif visant à garantir la conversion en biogaz d'une certaine quantité de nos déchets alimentaires et des déchets d'origine animale
- Adoption d'une législation axée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des eaux usées et des déchets liquides (par exemple, boues d'épuration)
- Interdiction de la mise en décharge de déchets pouvant être traités différemment et limitation le plus possible de l'incinération en vue d'accroître le recyclage
- Harmonisation du traitement des incinérateurs de déchets au titre de la législation sur le climat

PARTIE II (destinée aux experts)

6 Politiques de l'Union européenne et sensibilisation des pays tiers vis-à-vis des stratégies de lutte contre le changement climatique

La menace que représente le changement climatique exige une réponse décisive et soutenue de la part de tous les pays, en particulier des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Toutefois, l'effet global des plans nationaux sur le climat ne suffit pas, à l'heure actuelle, pour que le monde soit en mesure de maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 2 °C, sans parler de 1,5 °C. La part de l'Union européenne dans les émissions mondiales, qui s'élève actuellement à 9 %, est en baisse.

Au fil de plusieurs décennies de mise en œuvre de la politique climatique, l'Union a acquis une expérience et une expertise approfondies dans la conception et l'élaboration de réglementations, de mesures d'incitation et d'approches fondées sur des bases factuelles dans l'optique de mener la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Alors que le reste du monde progresse dans la mise en œuvre des cibles et des objectifs fixés par l'accord de Paris, le «modèle européen» de découplage de la croissance économique et de celle des émissions de gaz à effet de serre revêt désormais un intérêt particulier pour nos partenaires à travers le monde. L'Union européenne devrait résolument s'attacher à tirer parti de son expérience pour promouvoir l'adoption d'une ambition à l'échelle mondiale, comme le prévoit la communication sur le pacte vert pour l'Europe.

Lors de la réunion qu'ils ont tenue en décembre 2019, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont par ailleurs invité la Commission à proposer une mise à jour de la contribution déterminée au niveau national (CDN) dans l'Union au titre de l'accord de Paris, en temps utile avant la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui aura lieu à Glasgow en novembre 2020.

En outre, l'Union s'engage plus activement avec des pays partenaires afin d'encourager et de soutenir des actions supplémentaires traduisant le niveau d'ambition le plus élevé possible en fonction des circonstances nationales. Plus que jamais, il est primordial de manifester notre solidarité avec les actions menées par les pays les plus pauvres et les plus vulnérables pour faire face aux conséquences du changement climatique.

Si elle entend montrer la voie dans les négociations internationales en la matière, l'Union se doit de mettre en place une «diplomatie du pacte vert» plus musclée, laquelle s'emploiera à convaincre et soutenir d'autres acteurs pour qu'ils assument leur part dans la promotion d'un développement plus durable. De manière plus générale, l'Union utilisera les instruments diplomatiques et financiers qui sont les siens pour faire en sorte que les alliances vertes soient intégrées dans ses relations avec les pays et régions partenaires, compte tenu également des conséquences du changement climatique sur la sécurité internationale.

6.1 Priorités en matière de diplomatie climatique

Selon vous, en quels endroits l'Union européenne devrait-elle concentrer ses efforts en matière de diplomatie climatique et de coopération au cours des prochaines années?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

Balkans occidentaux, Europe orientale et Asie centrale

- Proche-Orient et Afrique du Nord
- Afrique subsaharienne
- Région de l'Atlantique Nord, notamment les États-Unis
- Amérique latine et Caraïbes, notamment le Brésil
- Asie méridionale, notamment l'Inde
- Asie orientale, notamment la Chine
- Asie du Sud-Est
- Australie, Nouvelle-Zélande et région du Pacifique
- G20/G7
- Institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE, etc.)

6.2 Approche concernant l'aide au développement et le financement de l'action climatique dans les pays tiers

S'agissant de l'aide au développement et du financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays tiers, que serait-il, selon vous, le plus judicieux de faire?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Former, avec les pays et régions les plus vulnérables, des coalitions axées sur l'adaptation
- Permettre aux pays dont l'approvisionnement énergétique est limité de passer directement aux technologies neutres pour le climat
- Apporter un soutien à l'élaboration de stratégies et de plans nationaux globaux
- Développer des infrastructures à faible taux d'émissions
- Soutenir une transition juste
- Développer des pratiques d'affectation des sols compatibles avec le climat ainsi que des solutions fondées sur la nature
- Promouvoir l'économie circulaire et des chaînes d'approvisionnement décentes
- Créer des environnements propices au financement et aux investissements durables (conditions favorisantes)

6.3 Cohérence des instruments relatifs au climat, au commerce et aux autres stratégies de politique étrangère

Sur le plan de la cohérence des instruments relatifs au climat, au commerce et aux autres stratégies de politique étrangère, que faudrait-il faire avant toute chose pour soutenir la priorité de l'Union en matière de transition vers un faible taux d'émissions?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Poursuivre une action extérieure ambitieuse afin d'encourager d'autres pays à relever leur ambition climatique à des niveaux similaires à ceux visés par l'Union européenne
- Préparer l'instauration de mesures aux frontières afin d'éviter la fuite de carbone, au cas où d'autres pays ne réagiraient pas en prenant des mesures comparables
-

Poursuivre une coopération commerciale positive en ce qui concerne les droits de douane, les règles applicables aux marchés publics, les normes et la réglementation

- Promouvoir des dialogues sur les technologies écologiques et les entreprises à faible intensité de carbone
- Faire appliquer les dispositions relatives au climat prévues au titre des chapitres sur le commerce et le développement durable des accords de libre-échange
- Donner l'exemple et porter l'objectif de l'Union à l'horizon 2030 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 % à 55 % par rapport à 1990
- Encourager de nouveaux progrès en matière d'action climatique au sein d'autres enceintes internationales telles que l'OACI (aviation) et l'OMI (transport maritime)
- Mieux remédier aux conséquences du changement climatique sur la sécurité
- Intensifier le dialogue entre les dirigeants

6.4 Objectifs à atteindre d'ici la prochaine conférence des Nations unies sur le climat (COP 26)

Eu égard au rôle de premier plan que joue l'Union européenne sur la scène internationale, quels sont, selon vous, les objectifs les plus importants à atteindre d'ici la prochaine conférence des Nations unies sur le climat, la «COP de Glasgow»?

Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

- Maintenir la dynamique à l'échelle planétaire et l'engagement des parties prenantes en faveur de la mise en œuvre de l'accord de Paris en marquant son attachement à accroître l'ambition mondiale sur la base des données scientifiques
- Mettre en évidence les efforts déployés par les acteurs non étatiques en vue de lutter contre le changement climatique
- Présenter des stratégies ambitieuses à long terme en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre
- Finaliser les règles d'application de Katowice afin que l'accord de Paris soit pleinement opérationnel
- Annoncer de nouveaux grands objectifs - contributions déterminées au niveau national
- Parvenir à un accord sur le processus visant à concrétiser l'engagement de financement de l'action climatique après 2025
- Mettre en place des processus permettant d'orienter les fonds du secteur privé vers des investissements durables et résilients en faveur du climat
- Accroître la part du financement international de l'action climatique consacrée à l'adaptation et à la résilience
- Réaliser des progrès dans le cadre du programme de travail du mécanisme international de Varsovie afin de remédier aux pertes et dommages liés aux répercussions du changement climatique dans les pays en développement les plus vulnérables

PARTIE II (destinée aux experts)

7 Informations complémentaires

D'autres aspects essentiels ont-ils été omis dans ces questions, sur lesquels vous souhaiteriez formuler des observations?

1000 caractère(s) maximum

Le cas échéant, veuillez joindre des documents de prise de position et des notes d'orientation concis qui reflètent votre avis ou point de vue, ou celui de votre organisation.

La taille du fichier ne doit pas dépasser 1 Mo.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés